

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : Prénom:.....
Date de naissance :...../...../..... Age : Sexe : M - F
Adresse complète :
Code postal : Ville:.....
Tél :
En cas d'urgence : M/Mme..... Tél :
Fédération : Club:..... N° de licence :
Adresse mail :@.....

« Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la Ronde du champ de bataille et l'accepte. »

Signature :

Joindre un certificat médical de moins de 3 mois pour les participants non licencié et de moins de 18 ans.

Autorisation parentales pour les mineurs de - de 18 ans

Je soussigné,..... autorise mon fils, ma fille(*nom et prénom*)
.....à participer à la randonnée VTT « **La ronde du champ de Bataille** »
« du dimanche 08 juin 2008 et reconnais avoir pris connaissance du règlement, de l'obligation de présenter un certificat médical et de la relative difficulté de l'épreuve.

Signature du responsable légal :

INSCRIPTIONS AU DEPART LE 08 juin 2008 : + 2 €

RANDO VTT 60 Km :

Licencier 5 €
Non licencié 7 €

RANDO VTT 30 Km

Licencier 4 €
Non licencié 5 €

RANDO TANDEM : tarif pour l'équipage.

Licencier 60Km (8€) 30 Km (6€)
Non licencié 60Km (12€) 30 Km (8€)

Règlement par chèque à l'ordre de : **Union Vélocipédique Neubourgeoise**

A renvoyer avant le 01 juin 2008 à l'adresse suivante :

M. PAQUET - UVN Section VTT - 15 C Rue des Bruyères - 27110 LE NEUBOURG

Règlement de l'épreuve

ARTICLE 1 : Le port du casque rigide est obligatoire tout au long de la randonnée.

ARTICLE 2 : Chaque participant se doit de respecter strictement le Code de la Route et les consignes ou injonctions des équipes de l'organisation, de la Police et de la Gendarmerie.

ARTICLE 3 : Les participants doivent se considérer en randonnée et non sur une course.

ARTICLE 4 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de casse, perte, vol ou incident perturbant la randonnée. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable de problèmes matériels, de défaillance physique ou psychique.

ARTICLE 5 : Seuls sont admis les VTT (tandems VTT aussi). Les participants s'engagent à se présenter avec un VTT en parfait état de sécurité et le nécessaire de réparation (chambre à air, pompe, ...).

ARTICLE 6 : La randonnée est ouverte à tous. Les mineurs de moins de 18 ans devront obligatoirement fournir l'**autorisation parentale** ci contre ainsi que le **certificat médical** de moins de 3 mois obligatoire pour tous les participants non licenciés.

ARTICLE 7 : Chaque participant s'engage à souscrire une assurance Responsabilité Civile auprès de son assureur.

ARTICLE 8 : Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne sera autorisé avant l'heure et le passage des ouvriers motorisés.

ARTICLE 9 : En cas de difficultés comme en cas d'intempéries l'organisation pourra juger de l'opportunité de faire rejoindre l'arrivée par des itinéraires de délestage sur route ou voie verte.

ARTICLE 10 : Les responsables d'équipe ou entraîneurs devront s'assurer que les jeunes mineurs sont inscrits conformément au règlement ci-dessus (articles 6 et 7 particulièrement)

En fonction des autorisations, l'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours sans préavis

SPORT & LOISIRS
E.LECLERC

